

PENSONS EAU TREMENT en CONSTRUCTION

Afin de poursuivre ses efforts visant à assurer une gestion responsable de l'eau, la Ville de Saint-Hyacinthe a mis en place un Plan de gestion des eaux indésirables, en conformité avec les normes du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



Son objectif : limiter l'infiltration et le captage des eaux inutiles dans le réseau d'égout, que ce soit dans les quartiers résidentiels, commerciaux ou industriels.

Les eaux indésirables proviennent majoritairement des propriétés ne disposant pas d'installations adéquates pour gérer les précipitations, qui ruissellent et s'infiltrent dans les réseaux d'égout pluvial, unitaire et sanitaire, ce qui peut causer des refoulements d'égout et des débordements d'eaux usées à la rivière.

Pour éviter de telles conséquences, qui ont pour effet d'augmenter la pression sur les stations de pompage et l'usine de traitement des eaux usées et qui ultimement engendrent des débordements à la rivière Yamaska, le Plan de gestion des eaux indésirables agit sur deux grands volets :

- Les gouttières
- Les branchements inversés



Les gouttières : les erreurs les plus communes

Les gouttières d'une propriété sont considérées **NON CONFORMES** lorsque l'eau de pluie est dirigée, directement ou indirectement, vers le réseau d'égout municipal dans un court laps de temps.

Le rôle des entrepreneurs



La collaboration des entrepreneurs est essentielle pour permettre à la Ville d'assurer une gestion optimale des eaux pluviales sur son territoire. Le succès de cette démarche repose en grande partie sur la qualité des travaux réalisés par les entrepreneurs.

Votre responsabilité :

En tant qu'experts, il est primordial de connaître la réglementation municipale en vigueur et de veiller à son application rigoureuse lors de tout projet de construction ou de rénovation.

Voici quelques exemples d'erreurs courantes :



Un rejet trop près du bâtiment (moins 1,5 mètre)



Un rejet sur une surface imperméable ou l'emprise municipale (la rue)



Un rejet dirigé directement dans un puisard



Un rejet dirigé directement dans le drain de fondation

Pour être conformes,

les gouttières doivent évacuer l'eau de pluie à au moins 1,5 mètre des fondations, sur une surface perméable telle qu'une pelouse, un jardin, une haie de cèdres ou dans un baril récupérateur d'eau de pluie.



Les branchements inversés : un enjeu majeur pour la gestion de l'eau.

Dans la majorité des cas, les branchements inversés résultent d'une erreur lors de travaux de plomberie, d'un mauvais raccordement ou d'un équipement défectueux. Ce type de situation peut avoir de lourdes conséquences, notamment la surcharge du réseau sanitaire, des débordements ou refoulements, ainsi que la contamination de la rivière Yamaska lorsque les réseaux sanitaire et pluvial sont interchangés.

Pour prévenir ce problème, la Ville de Saint-Hyacinthe procédera, à partir de 2026, à l'inspection de toutes les nouvelles constructions sur son territoire.

Lors de l'obtention de votre permis, vous recevrez toute la documentation nécessaire pour assurer la conformité de vos installations au règlement municipal.

Pour connaître toutes les informations techniques du règlement municipal 346 concernant les branchements de services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, **consultez le st-hyacinthe.ca** ou communiquez directement avec le Service du génie :

Par téléphone : 450 778-8300, poste 8388
Par courriel : gestion-eau@st-hyacinthe.ca

PENSONS **EAU** TREMENT!

 **Ville de
Saint-Hyacinthe**
Technopole agroalimentaire